

ACTE DE DÉCISION DES ASSOCIÉS

DE LA SOCIÉTÉ 3ACORP

SAS au capital de 1 000 €

Siège social : 353 avenue de la République, 92000 NANTERRE

RCS Nanterre n° 883 262 578

DÉCISION DES ASSOCIÉS EN DATE DU 1er JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juin à Nanterre, les associés de la société par actions simplifiée 3ACORP, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 883 262 578, au capital social de 1 000 €, dont le siège social est situé au 353 avenue de la République, 92000 NANTERRE, se sont réunis en assemblée à la suite du constat d'une perte de plus de la moitié du capital social.

Étaient présents :

- Monsieur ALAMI Aroussi Amine, associé et Président, détenant 50 % du capital social ;
- Madame Hanane AIDI épouse ALAMI Aroussi, associée, détenant également 50 % du capital social.

CONSTAT :

Les associés prennent acte que les capitaux propres de la société, arrêtés au 31 décembre 2024, s'élèvent à -202 €, soit un montant inférieur à la moitié du capital social fixé à 1 000 €.

DÉCISION :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, les associés, après avoir délibéré, décident de ne pas dissoudre la société et de poursuivre l'activité de la société 3ACORP.

Ils s'engagent à reconstituer les capitaux propres à un niveau au moins égal à la moitié du capital social dans le délai légal imparti de deux exercices, soit avant la clôture de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2026.

CERTIFICATION DE CONFORMITÉ :

Le présent acte est certifié conforme par le représentant légal de la société.

Fait à Nanterre, le 1er juin 2025.

Signatures :

Pour la société 3ACORP

ALAMI Aroussi Amine

Président

(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

ALAMI AROUSSI Amine

Lu et approuvé